



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Lycée Auguste
Loubatières
Agde

NOUVELLE PROCEDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Lundi 22 janvier 2018

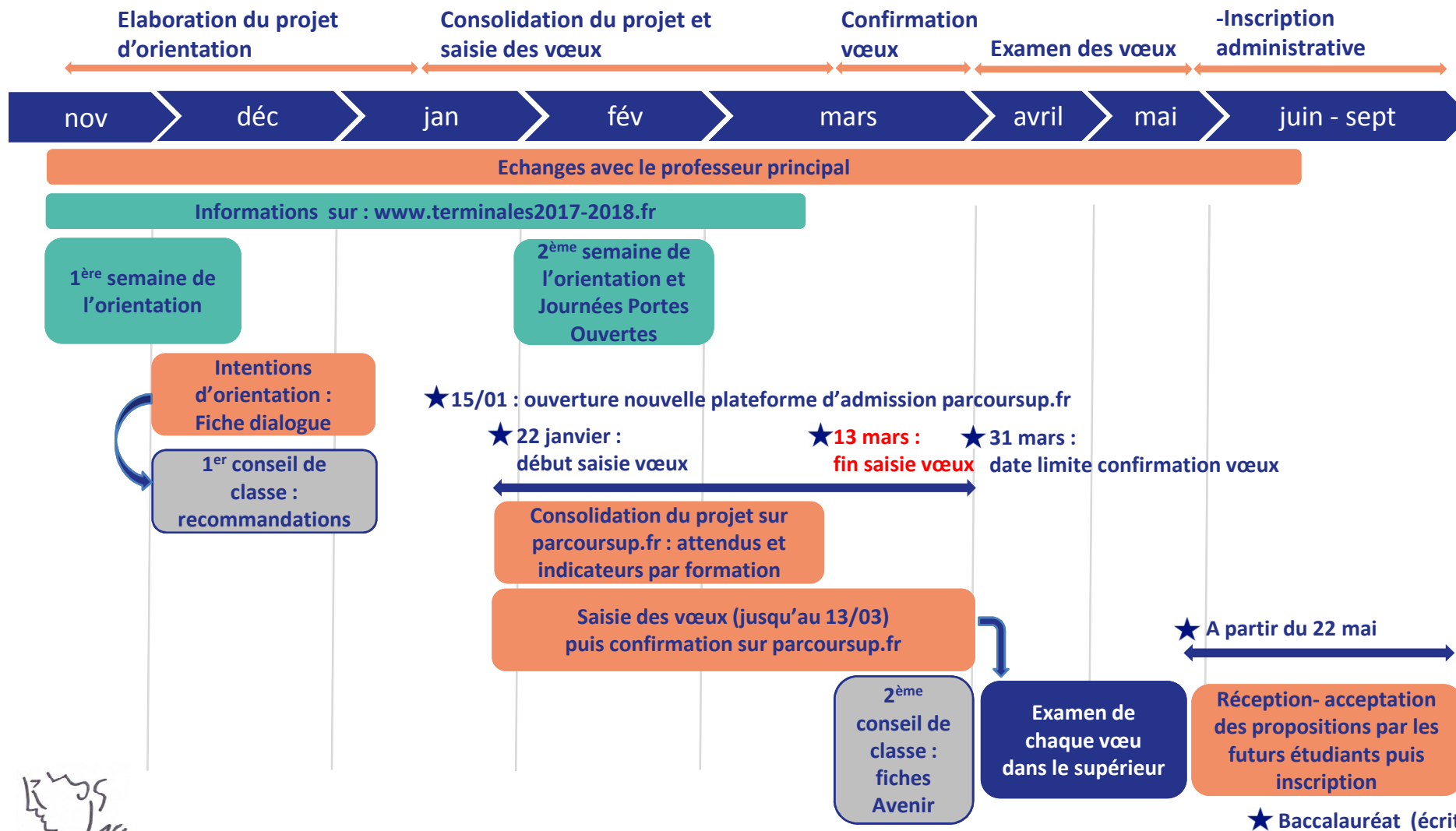
SOMMAIRE

- Etape 0 : Calendrier de la procédure
- Etape 1 : Nov-Déc Première Phase d'information et d'accompagnement
- Etape 2 : Janv-Mars Deuxième phase d'accompagnement (saisie des Vœux, la Fiche Avenir et Rôle du Conseil de Classe)
- Etape 3 : Mai-Septembre Réception et Acceptation des propositions , puis Inscription
- Etape 4 : Juin-Septembre Phase Complémentaire



Calendrier de terminale 2017-2018

-Réception - acceptation des propositions
-Phase complémentaire
-Inscription administrative



Etape 1 : Nov-Déc Première Phase d'information et d'accompagnement

Information et Accompagnement par le lycée Loubatières au 1^{er} Trimestre

1

NOVEMBRE > DÉCEMBRE 2017 INFORMATION

FIN NOVEMBRE - DÉBUT DÉCEMBRE

- Les élèves s'informent sur leur orientation notamment sur le site www.terminales2017-2018.fr
- 1^{re} semaine de l'orientation

DÉBUT DÉCEMBRE

- 1^{er} conseil de classe
 - > Prend connaissance des projets des élèves
 - > Formule des recommandations

- 2 professeurs principaux et 2 Psy-EN guident et conseillent individuellement chaque élève dès le mois de Novembre au sein du cours d'Accompagnement Personnalisé pour découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur, stimuler leur réflexion et les aider à synthétiser leurs choix
- Du tutorat individuel peut être mis en place à la demande de l'élève
- Fiche de Dialogue avec les familles
- Le Conseil de Classe du 1^{er} Trimestre examine les choix des élèves et apporte des recommandations sur leurs intentions d'orientation

Etape 1 : Nov-Déc Première Phase d'information et d'accompagnement

Information et Accompagnement par le lycée Loubatières au 1^{er} Trimestre

TERMINALES 2017/2018
5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Que faire avec mon bac ?
- Check list de l'orientation
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je précise ce que je vais demander

© MEN - MESRI - ONISEP 2017

- www.terminales2017-2018.fr

Un espace en ligne est dédié aux élèves afin de :

- découvrir les **filières** de formation,
- comprendre le **contenu** des formations, les **connaissances** et les **compétences attendues**.
- découvrir les **métiers** et les **parcours** jusqu'à leur insertion professionnelle,
- Connaître les **caractéristiques** des filières les plus demandées (Staps, Paces, Droit, Psycho...) et les **opportunités** des filières d'avenir,
- Échanger par chat, mail ou téléphone **avec des conseillers** et des étudiants.

Etape 2 : Janv-Mars Deuxième phase d'accompagnement

Information et Accompagnement par le lycée Loubatières au 2ème Trimestre

CALENDRIER

15 Janv 2018: Ouverture de la
plateforme d'admission Parcoursup.fr

Du 22 janvier au 13 mars 2018 :
Ouverture de la Saisie des Vœux

ROLE DU LYCEE

→ Les élèves exploitent le tutoriel de présentation de la Plateforme dans les séances d'Accompagnement Personnalisé aidés des 2 professeurs principaux

→ Les élèves s'inscrivent et créent leur « **Dossier Parcoursup** » en séance d'AP

→ Les élèves consultent les **caractéristiques** de chaque formation (connaissances et compétences attendues, contenus des enseignements, journées portes ouvertes, taux de réussite, débouchés...)

→ Les élèves **affinent** en séance d'AP **leur recherche** grâce aux outils et tutoriels proposés :

www.monorientationenligne.fr (ONISEP)

www.terminales2017-2018.fr (Educ. Nat.)

→ Les élèves profitent des interventions des représentants de l'enseignement supérieur accueillis au lycée, visite au salon de l'Enseignement Supérieur à Montpellier (Pérols).

→ **Saisir et Enregistrer** ses vœux pour les formations choisies sur www.parcoursup.fr



FOCUS sur la Formulation des Vœux

Saisie du 22 janvier au 13 mars

- Un vœu est un choix pour **une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur
- Le lycéen peut formuler **jusqu'à 10 vœux** pour des formations sous **statut d'étudiant** et **10 vœux** sous **statut d'apprenti**
- Le lycéen peut choisir des formations **sélectives** et **non sélectives**
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Les vœux sont **motivés**
- Pour certaines formations il est demandé **des documents**
- Décrire dans la rubrique finale les formations qui ont **la préférence du lycéen**

confirmation des vœux avant le 31 mars

- Confirmer chaque vœu une fois le dossier Parcoursup complet



Explications

- Statut étudiant : formation initiale
- Statut d'apprenti : formation en alternance
- Formation sélectives (CPGE, BTS, DUT, Ecoles...) , Formations non sélectives (licences, PACES)
- Pas de hiérarchisation et classement des vœux à opérer
- Il faut rédiger une motivation pour chaque vœu sur la plateforme Parcoursup
- Il faut déposer sur la plateforme des documents (lettre de motivation, réalisations...)
- La préférence sera utile à la CAES* si le lycéen n'obtient aucune réponse favorable
- Après le 13 mars aucun vœu ne pourra être formulé
- Un vœu confirmé peut être modifié avant le 31 mars 18 heures
- Un vœu non confirmé avant le 31 mars à 18 heures ne sera pas pris en compte
- Un vœu confirmé peut être abandonné après le 31 mars

* CAES = Commission d'accès à l'enseignement supérieur

FOCUS sur les Vœux multiples

Le vœu simple

-Le lycéen peut demander une formation avec une spécialité ou mention que dans un établissement de l'enseignement supérieur = **1 VOEU**

Le vœu multiple

- Le lycéen peut demander une formation avec une spécialité ou mention existante dans plusieurs établissements de l'enseignement supérieur = **1 VOEU**

-Le lycéen peut demander une formation avec une spécialité dans l'établissement avec internat et sans internat = **1 VOEU**

Explications

•Le lycéen demande par exemple la Licence Mention Droit *SEULEMENT* à Montpellier
•**Il lui sera alors comptabilisé comme 1 Vœu**

•Le lycéen demande par exemple le BTS Spécialité MUC dans plusieurs établissements, **ou**, une CPGE « LSS » sur 3 villes de France, **ou**, un DUT « GMP » dans 4 établissements.
Il lui sera alors comptabilisé 1 SEUL Vœu avec des sous-vœux (maximum 10)

•Le lycéen peut demander une CPGE « MPSI » avec une demande d'hébergement à l'internat et une autre sans hébergement
•**Il lui sera alors comptabilisé 1 SEUL Vœu avec 2 sous-vœux (maximum 10)**

Le vœu multiple compte donc pour un seul vœu parmi les 10 possibles, mais avec un maximum de 20 sous-vœux au total (hors Ecoles d'Ingénieurs et Ecoles de Commerce)



Cas Particuliers

Cas particulier des Ecoles d'Ingénieurs et des Ecoles de Commerce lorsqu'elles se regroupent par réseaux d'établissements et recrutent leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun

Lorsqu'un lycéen demande ce type de réseau d'Ecoles, il formule un vœu multiple. Chaque école du réseau correspond **à 1 sous-vœu**, et le nombre de sous-vœux pouvant être demandés **n'est pas limité**.

→ Les sous-vœux portant sur ces formations NE SONT PAS COMPTES dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.



la Fiche Avenir et le Rôle du Conseil de Classe

LA FICHE AVENIR

C'est une fiche dématérialisée spécifique pour chaque vœu formulé, produite par la plateforme Parcoursup, qui reprend :

- l'identité de l'élève,
- la moyenne des disciplines des 2 premiers trimestres,
- le positionnement de l'élève dans la classe,
- l'effectif de la classe,
- l'appréciation des professeurs par discipline,
- l'appréciation complémentaire du professeur principal (capacités, engagements, autonomie...)
- l'appréciation des Professeurs au Conseil de Classe sur la formation visée***
- l'Avis du Chef d'établissement sur la cohérence du vœu formulé***



Les Fiches Avenir sont transmises automatiquement par la Plateforme Parcoursup à partir du 4 avril aux différents établissements d'enseignement supérieur choisis par l'élève

LE CONSEIL DE CLASSE

Le Rôle renforcé du Conseil de Classe

- Au Conseil de Classe du 2^{ème} trimestre, les professeurs **examinent** l'ensemble des fiches Avenir de l'élève afin de **porter une appréciation** sur chacune d'elles, sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Le Chef d'établissement ou son représentant donne **un avis** sur la cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé, la capacité de réussir de l'élève et le niveau de la classe.

Etape 3 : Mai-Septembre Réception et Acceptation des propositions , puis Inscription

3

MAI > SEPTEMBRE 2018 RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

À PARTIR DU 22 MAI

- Les lycéens prennent connaissance des décisions des établissements de l'enseignement supérieur pour chaque vœu et reçoivent des propositions
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur propose des formations aux futurs étudiants refusés pour tous leurs vœux (uniquement dans le cas où tous les vœux sont formulés pour des formations sélectives)

MI-JUIN

- La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat

ÉTÉ

- Inscription dans l'établissement d'accueil

A partir du 22 mai, après l'examen des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur, le lycéen reçoit les réponses à ses vœux :

- Sur la **messagerie intégrée** de la plateforme parcoursup (ordinateur ou smartphone),
- Sur sa **messagerie personnelle** renseignée à l'inscription,

Le **Dossier** est constitué de :

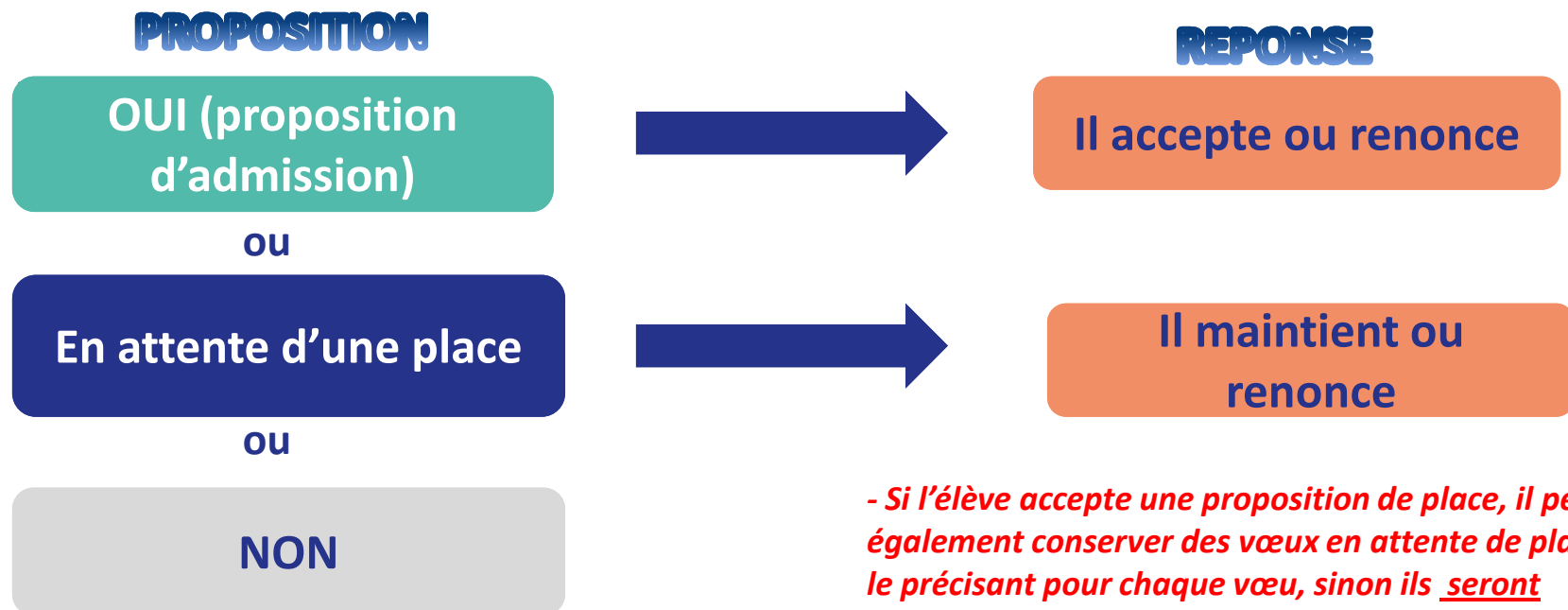
-la Fiche Avenir, le projet de formation motivé par l'élève, les notes de Première et Terminale, les autres éléments éventuellement demandés (CV, notes aux EA du Bac...)

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus, lorsque leur adresse mail a été renseignée sur la Plateforme

Etape 3 : Mai-Septembre Réception et Acceptation des propositions , puis Inscription

- *Les réponses des lycéens aux propositions des établissements du supérieur*

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)



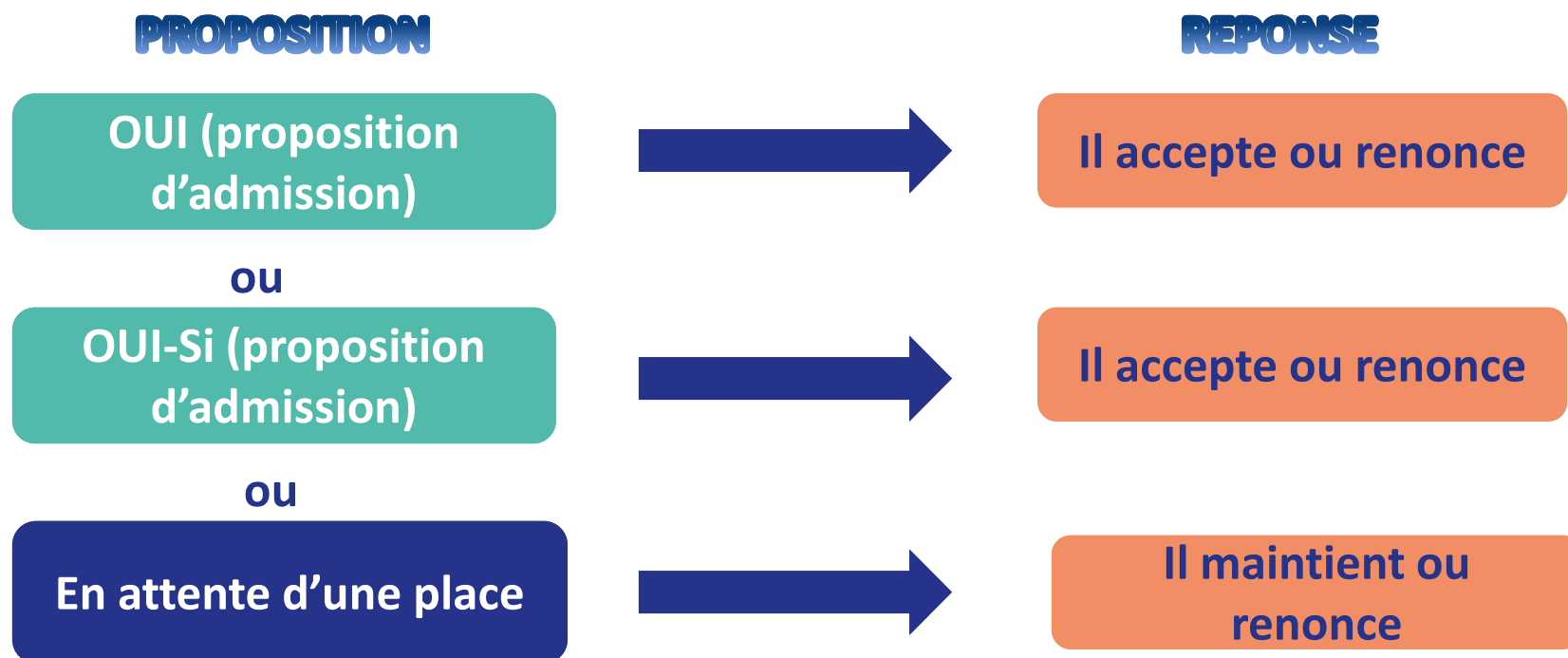
- Si l'élève accepte une proposition de place, il peut également conserver des vœux en attente de place en le précisant pour chaque vœu, sinon ils seront supprimés

- Si l'élève renonce à une proposition ou à une attente de place, la place est libérée pour un autre lycéen

Etape 3 : Mai-Septembre Réception et Acceptation des propositions , puis Inscription

- *Les réponses des lycéens aux propositions des établissements du supérieur*

Pour une formation non sélective (Licence)



oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

(Mêmes remarques sur les désirs de conserver les vœux en attente)

Etape 3 : Mai-Septembre Réception et Acceptation des propositions , puis Inscription

DELAÏ POUR REPONDRE (ACCEPTER OU RENONCER)

du 22 mai au 25 juin = 7 JOURS

du 26 juin au 20 août = 3 JOURS

à partir du 21 août = 1 JOUR

Faute de réponse la place est libérée pour un autre lycéen !

Après avoir reçu une réponse positive et l'avoir acceptée, l'élève doit consulter les formalités d'inscription (INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVEC DATE LIMITE)

Durant la période des épreuves du Baccalauréat les élèves ne recevront pas de proposition afin de les maintenir concentrer sur leurs épreuves

Si l'élève ne reçoit que des réponses négatives, la CAES, activée également le 22 mai, peut lui faire des propositions de formation en étudiant son dossier et son projet sur la Plateforme Parcoursup



Etape 4 : Juin-Septembre Phase Complémentaire

La nouvelle procédure 2018 garantit une place pour chacun

4

JUIN > SEPTEMBRE 2018 PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

TOUS LES BACHELIERS
QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS

Tous les bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission sont accompagnés. Une commission académique étudie les souhaits de formation prioritaires, ainsi que les dossiers des bacheliers et leur propose des formations au plus près de leurs choix initiaux.

Des places en cité universitaire ou en internat sont réservées pour permettre une éventuelle mobilité géographique pour ces bacheliers.

CONSEILS A RETENIR

- **BAC Séries générales formations à privilégier:**

- Universités,
- IUT
- BTS (faible accès)
- Classes Prépas

- **BAC Séries Technologiques formations à privilégier:**

- **BTS et IUT (accès priorisé)**
 - **Universités (attention aux L1 génériques)**
 - **Classes Prépas Voie Techno**
- **Bac Professionnels**
 - **Formations à privilégier :**
 - **BTS (places réservées)**

*MERCI POUR VOTRE PATIENCE
NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION
BONNE SOIREE*